

1981-2011



*Ensemble
contre
la peine
de mort*

30 ANS

**DE L'ABOLITION
DE LA PEINE DE MORT
EN FRANCE**

*Ensemble
contre
la peine
de mort*

ECPM : 3 av. Paul Vaillant Couturier - 92320 Chatillon
Tél. : 00 33 (0)1 57 63 03 57 • Fax : 00 33 (0)1 57 63 89 25
Email : ecpm@abolition.fr

Contact :
Nicolas Perron
Tél. : 00 33 (0)1 80 87 70 47 – Portable : 00 33 (0)6 74 82 02 30
e-mail : nperron@abolition.fr

www.abolition.fr

CONTEXTE

Le 9 octobre 2011 marquera les trente ans de la promulgation par François Mitterrand de la loi abolissant la peine de mort en France. Trente-cinquième État dans le monde à faire disparaître de son droit cette peine indigne et inefficace héritée des temps anciens, la France a été l'une des dernières démocraties occidentales à abolir la peine de mort. Trente ans après, les voix qui ont fait l'abolition en France continuent de travailler de concert avec la société civile et les diplomates pour porter le message internationalement. ECPM, association militant pour l'abolition universelle de la peine capitale, sera mobilisée tout au long de cette année afin de célébrer cet évènement important. L'anniversaire de l'abolition de la peine de mort en France sera également l'occasion de continuer le travail d'information et de sensibilisation du public à l'abolition universelle au travers de plusieurs actions locales et médiatiques.

L'ABOLITION FRANÇAISE

Lors de la campagne électorale, François Mitterrand avait à plusieurs reprises affirmé qu'il était opposé à la peine capitale. Alors que l'abolition figurait au programme des 110 propositions de la gauche pour l'élection présidentielle, le candidat du parti socialiste déclara lors d'une émission télévisée, le 16 mars 1981, qu'il était opposé à la peine de mort. Le 10 mai 1981, François Mitterrand est élu à la Présidence de la République et obtient la majorité absolue à l'Assemblée nationale le 21 juin, lui permettant de mettre en place l'abolition de la peine capitale. Le projet de loi sera porté par le ministre de la justice, Robert Badinter, avocat et abolitionniste convaincu.

Il y a trente ans, la majorité de l'opinion publique souhaitait que la peine de mort reste inscrite dans le droit français. Un sondage réalisé entre le 8 et le 10 septembre 1981 fut publié dans le Figaro le matin de l'ouverture du débat à l'Assemblée nationale et révélait que 62 % des français étaient favorables à la peine capitale. En dépit de la réticence des citoyens, l'Assemblée nationale adopta le projet de loi le 18 septembre par 363 voix contre 117*. Le 30 septembre, le Sénat vota à son tour le projet de loi en faveur de l'abolition par 160 voix contre 126. La loi fut promulguée le 9 octobre par le Président de la République et publiée au Journal Officiel le lendemain. Depuis 1981, de nombreux verrous sont venus conforter l'irréversibilité de l'abolition de la peine de mort en France. Le Deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques et le Protocole n° 13 à la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales relatif à l'abolition de la peine de mort en toutes circonstances, ratifiés par la France sont de précieux gardes fous interdisant le retour de la peine capitale dans le droit français. En 2007, une étape supplémentaire fut franchie grâce à l'incorporation d'un nouvel article dans la constitution prévoyant que « Nul ne peut être condamné à la peine de mort ».

Cependant, si un retour en arrière est extrêmement difficile voire impossible, la tentation du rétablissement de la peine capitale dans le droit français demeure. Le débat est régulièrement relancé au gré de faits divers odieux surmédiatisés et une partie de la population voit encore dans cette peine un outil de justice possible. Chaque année des vellétés de rétablissement de la peine capitale s'expriment soit directement par des initiatives citoyennes, comme récemment en Suisse, soit indirectement dans le discours de certains partis politiques. En France, l'opinion publique apparaît toujours aussi divisée. Le dernier sondage sur ce sujet réalisé en 2006 par la TNS Sofres révélait que 52 % des français seulement étaient favorables à l'abolition de la peine capitale.

LA SITUATION DANS LE MONDE

Alors que l'Assemblée générale des Nations unies a voté pour la troisième fois, le 21 décembre 2010, une résolution appelant à un moratoire sur les exécutions, cinquante-huit États continuent de recourir à la peine capitale. Plus de 20 000 personnes dans le monde attendent toujours dans les couloirs de la mort et chaque année des milliers de personnes sont exécutées. En 2010, 23 pays ont procédé à des exécutions et au moins 527 personnes ont été exécutées, sans compter les chiffres de la Chine qui maintient le secret d'État sur le nombre d'exécutions*. Cependant l'opacité qui existe dans de nombreux pays pratiquant des exécutions, tel que la Chine ou l'Iran, laisse craindre que le nombre de personnes exécutées est bien supérieur aux chiffres officiels.

* Rapport d'Amnesty International, « Condamnations à mort et exécutions en 2010 ».



Raphaël Chenuil-Hazan • directeur d'ECPM

01 80 87 70 53 • rchenuil@abolition.fr

Nicolas Perron

01 80 87 70 47 • Portable : 06 74 82 02 30 • e-mail : nperron@abolition.fr

ECPM • 3, rue Paul Vaillant Couturier • 92320 Chatillon

www.abolition.fr

CALENDRIER DE L'ABOLITION DE LA PEINE DE MORT EN FRANCE 1981 : UNE ANNÉE DÉCISIVE

24 janvier 1981 : L'abolition de la peine de mort figure au programme des « 110 propositions » de la gauche pour l'élection présidentielle de mai 1981 (proposition n° 53 : « Abrogation de la peine de mort »).

16 mars 1981 : Au cours de l'émission « Cartes sur table », François Mitterrand, candidat à l'élection présidentielle, déclare qu'il est opposé à la peine de mort.

10 mai 1981 : Élection de François Mitterrand à la présidence de la République.

21 juin 1981 : Deuxième tour des élections législatives : le parti socialiste obtient la majorité absolue à l'Assemblée nationale permettant d'amorcer le processus de l'abolition.

26 août 1981 : Le Conseil des ministres approuve le projet de loi abolissant la peine de mort la remplaçant par la réclusion criminelle à perpétuité.



17-18 septembre 1981 : Le 17, l'Assemblée nationale réunie en session extraordinaire, entame l'examen du projet de loi portant abolition de la peine de mort, présenté par le garde des sceaux Robert Badinter. L'ensemble du projet de loi est adopté par 363 voix contre 117, l'article 1er abolissant la peine de mort étant adopté par 369 voix dont 16 RPR et 21 UDF contre 113.

28 - 30 septembre 1981 : Les 28 et 29, le Sénat réuni en session extraordinaire, entame la discussion du projet de loi abolissant la peine de mort.

Le 30, le projet de loi est définitivement adopté par les sénateurs par 161 voix pour, 126 contre (288 votants, 287 suffrages exprimés).

9 octobre 1981 : Promulgation de la loi n° 81-908 portant abolition de la peine de mort par le président de la République.

10 octobre 1981 : Publication de la loi au Journal Officiel.

La célébration des 30 ans de l'abolition de la peine de mort en France

Cet anniversaire sera l'occasion de faire des temps forts de l'année 1981 ceux de l'année 2011, par d'importantes mobilisations autour des dates clés de l'abolition de la peine de mort en France.

Plusieurs conférences et interventions scolaires, marqueront les festivités en présence de nombreux experts, avocats, personnalités, ex-condamnés à mort ou proches de condamnés à mort. Parmi eux : Robert Badinter, ancien garde des sceaux qui a fait voter l'abolition de la peine de mort en France, Philippe Maurice, dernier condamné à mort français gracié par le Président Mitterrand, Sandrine Ageorges-Skinner, épouse française d'Hank Skinner, condamné à mort au Texas, Richard Sedillot, avocat, défenseur de plusieurs condamnés encourant la peine de mort, Arnaud Gaillard, sociologue, auteur de l'enquête d'ECPM sur les couloirs de la mort aux États-Unis, Raphaël Chenuil-Hazan, directeur d'ECPM.

Une programmation culturelle sera proposée au grand public en marge des célébrations, de manière à traduire les problématiques de la peine capitale sous un angle artistique. Cycles de cinéma, expositions, représentations théâtrales, permettront ainsi de mobiliser les consciences de tous âges et de perpétuer le débat d'une cause dont le combat final n'est jamais acquis.

*Rapport d'Amnesty International *La Peine de mort en 2009*.

PROGRAMME

ÉDUCUER À L'ABOLITION

Depuis la rentrée 2009, ECPM développe un programme d'éducation à l'abolition dans les collèges et lycées franciliens, afin d'informer et de sensibiliser les citoyens en devenir et futurs décideurs sur les enjeux de l'abolition de la peine de mort. Des interventions de deux heures sont ainsi organisées au sein des établissements scolaires, articulées autour de témoignages de victimes de la peine de mort (ancien condamnés à mort ou familles de victimes), et de spécialistes de la question (sociologues, historiens, universitaires ou avocats).

Ayant déjà touché plus de 2000 élèves de 13 à 18 ans, le programme « éduquer à l'abolition » rencontre un vif succès. En effet, même après 30 années d'abolition, la question est toujours aussi vivace et passionnelle car elle fait appel aux valeurs des droits fondamentaux (discrimination, droit de la femme, liberté d'expression) et à des questions clés de la société française en lien avec les notions de récidive, traitement et réinsertion des grands criminels, état des prisons...

L'anniversaire des 30 ans de l'abolition sera l'occasion pour ECPM d'intensifier ce programme en mettant l'accent sur l'histoire française de l'abolition de la peine de mort. Les interventions seront marquées par la participation de témoins directs de la peine de mort en France, comme par exemple Robert Badinter ou Philippe Maurice. Des historiens, journalistes ou avocats animeront les débats avec les élèves, permettant ainsi de répondre à leurs nombreuses questions. Enfin des outils pédagogiques seront spécifiquement créés pour cet anniversaire.

LES TÉMOINS



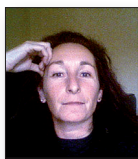
Arnaud Gaillard, Juriste et Docteur en Sociologie et spécialiste des questions pénales, il fut le coordinateur du 4^e Congrès mondial contre la peine de mort organisé en février 2010 à Genève. Il a collaboré avec ECPM à de nombreuses reprises, en dirigeant notamment une mission d'enquête sur la peine de mort au Burundi, et en participant à la campagne de libération des infirmières bulgares avec Bianca Jagger. Spécialiste de l'univers carcéral, il est l'auteur de *Sexualité et prison – désert affectif et désirs sous contrainte* ed. Max Milo publié en 2009. Il est également cofondateur et vice-président de l'association RAIDH (Réseau d'alerte et d'intervention pour les Droits de l'homme). En 2010, il dirige (pour ECPM) une mission d'enquête sur la peine de mort aux États-Unis et réalise un film documentaire sur le même thème *HONK !* dont la sortie en salle est attendue en octobre 2011



Claude Guillaumaud-Pujol, universitaire spécialiste des États-Unis, membre du Conseil d'administration d'Ensemble contre la peine de mort et cofondatrice du Collectif de soutien à Mumia Abu-Jamal, elle a rédigé la biographie de Mumia Abu Jamal, condamné à mort en juillet 1982, qui cherche à démontrer son innocence depuis les couloirs de la mort en Pennsylvanie où il est incarcéré depuis 28 ans.



Philippe Maurice fut le dernier condamné à mort gracié par François Mitterrand, après avoir été condamné à l'âge de 24 ans à la suite d'une fusillade qui avait fait trois morts dont deux policiers. Il avait été gracié en 1981 par François Mitterrand. Il reprit ses études en prison où il passe sa licence et sa maîtrise d'histoire et soutient une thèse de doctorat en histoire médiévale. Il est aujourd'hui chercheur en histoire à l'École des hautes études en sciences sociales.



Sandrine Ageorges Skinner, membre du Conseil d'administration d'Ensemble contre la peine de mort, elle est l'épouse d'Hank Skinner, condamné à mort au Texas, après un procès bâclé, dont l'exécution, prévue le 24 mars 2010, a été suspendue 35 minutes avant l'injection fatale, par la Cour suprême des États-Unis. Sandrine milite contre la peine de mort depuis l'âge de 16 ans après avoir été choquée par l'exécution de Christian Ranucci, et est une spécialiste de la question de la peine de mort aux États-Unis.



Raphaël Chenuil-Hazan • directeur d'ECPM

01 80 87 70 53 • rchenuil@abolition.fr

Nicolas Perron

01 80 87 70 47 • Portable : 06 74 82 02 30 • e-mail : nperron@abolition.fr

ECPM • 3, rue Paul Vaillant Couturier • 92320 Chatillon

www.abolition.fr

DATES DES INTERVENTIONS

Les interventions se dérouleront de mai à octobre au sein des collèges et lycées français. Deux temps forts seront proposés, du 9 au 20 mai et du 30 septembre au 10 octobre, marquant ainsi les dates clés de l'abolition de la peine de mort en France.

Une intervention exceptionnelle ouverte au public aura lieu au terme de cette semaine le 14 octobre 2011 à 20h, au lycée autogéré de Paris (393, rue de Vaugirard, 75015 Paris) avec la participation de la troupe de théâtre la Fabryk, Sandrine Ageorges-Skinner, membre du conseil d'administration d'ECPM, épouse d'Hank Skinner, condamné à mort au Texas ; et Curtis McCarty ancien condamné à mort qui a passé plus de 19 ans dans les couloirs de la mort en Oklahoma.

OFFRES PÉDAGOGIQUES SPÉCIFIQUES

30 ANS DE L'ABOLITION DE LA PEINE DE MORT EN FRANCE



• Exposition « Sur les chemins de l'abolition universelle »

Composée de 16 panneaux pédagogiques, cette exposition retrace l'histoire de la peine de mort dans le monde et les raisons soutenant son abolition. Un nouveau panneau sur les 30 ans de l'abolition de la peine de mort en France sera spécifiquement créé et mis à disposition des établissements scolaires participants aux activités.

• Représentation théâtrale

La troupe de théâtre « la Fabryk » intervient depuis onze ans dans les établissements scolaires, proposant des spectacles sur des problématiques actuelles telles que les prisons ou les sans-papiers. « La Fabryk » propose, en partenariat avec Ensemble contre la peine de mort, un spectacle « Loi N° 81-908, article 1 : La peine de mort est abolie » sur l'histoire de l'abolition en France.



ÉDUCER À L'ABOLITION S'INVITE AU CONSEIL RÉGIONAL LE VENDREDI 14 OCTOBRE 2011 À 14 HEURES, HÉMICYCLE DU CONSEIL RÉGIONAL D'ÎLE-DE-FRANCE

Pour marquer le 30^e anniversaire de l'abolition d'une teinte à la fois pédagogique et prestigieuse, ECPM organise dans le cadre du programme « Éduquer à l'abolition » un évènement exceptionnel qui aura lieu le vendredi 14 octobre 2011 à 14 heures dans l'Hémicycle du Conseil Régional d'Île-de-France. À cette occasion, 350 jeunes venus des différents établissements franciliens visités par le programme seront invités à assister, après un discours d'ouverture de Jean-Paul Huchon, président de la Région Île de France, à la pièce *Loi N° 81-908, article 1 : La peine de mort est abolie* jouée par la troupe de théâtre la Fabryk qui sera suivie d'un débat auquel participeront Danielle Mitterrand*, Présidente de la Fondation France-Libertés ; Philippe Maurice, dernier condamné à mort français ; et Raphaël Chenuil-Hazan, Directeur d'ECPM.

*Sous réserve.

LA CULTURE AU SERVICE DE L'ABOLITION

ECPM souhaite sensibiliser à travers l'art aux enjeux de l'abolition. Une programmation culturelle riche et éclectique sera menée afin de mobiliser les émotions du grand public pour les sensibiliser à l'abolition de la peine de mort à travers différents supports :

DES EXPOSITIONS POUR ILLUSTRER LE DÉBAT

Tout au long des événements, quatre expositions seront programmées dans les établissements scolaires, universités et instituts culturels français.

- **Exposition de Caroline Planque « Jusqu'à ce que la mort nous sépare »**

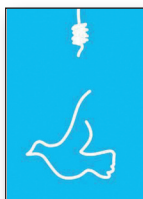


Journaliste et photographe française vivant aux États-Unis, Caroline Planque a réalisé une série de 15 portraits (110x110cm) légendés de proches ou d'acteurs de la peine capitale : conjoint(e)s/parents de condamnés, aumônier... Une fois condamnés à la peine capitale, hommes et femmes deviennent un simple numéro de matricule qui efface progressivement leur nom, leur passé et bien souvent leur humanité. Et pourtant, derrière chaque numéro se cache un individu avec une histoire, une famille, des proches.

- **Exposition « Sur le chemin de l'abolition universelle »**

L'exposition permanente d'ECPM se compose de 16 panneaux (120x90cm) présentant l'histoire de l'abolition de la peine de mort ainsi que l'état de la situation actuelle dans le monde et plus particulièrement dans certains pays tel que la Chine, les États-Unis et le Japon. Un nouveau panneau sera créé spécialement pour les 30 ans retraçant les grandes étapes de l'abolition de la peine de mort en 1981.

- **Exposition Poster for Tomorrow : « La mort n'est pas justice »**



Poster for Tomorrow est une organisation indépendante à but non lucratif dont l'objectif est de faire participer les citoyens du monde entier en leur faisant réaliser des affiches sur des thèmes relatifs aux droits de l'homme. À l'occasion du deuxième concours organisé en 2010, des milliers d'affiches appelant à l'abolition universelle de la peine de mort ont été réalisées et une centaine a été sélectionnée par un jury et exposée dans différents pays.

DU 15 SEPTEMBRE AU 27 OCTOBRE 2011 : CYCLE DE CINÉMA SUR LA PEINE DE MORT À L'ACTION CHRISTINE

CINÉMA ACTION CHRISTINE, 4, RUE CHRISTINE 75006 PARIS

Un cycle de cinéma dédié aux productions cinématographiques liées à la peine de mort sera organisé tout au long des célébrations, du 15 septembre au 27 octobre 2011.

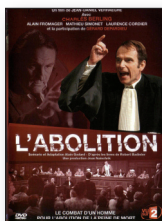
Une sélection de plusieurs films a été réalisée par ECPM de façon à couvrir la réalité de la peine capitale à travers les époques, les cultures, les sensibilités religieuses et les contextes politico-historiques. Parmi eux :



- **In prison my whole life** réalisé par Marc Evans (2007 - 1h33)

Will Francome est un jeune homme de bientôt 28 ans, qui décide de partir sur les traces de Mumia Abu-Jamal, célèbre condamné à mort américain. Ce dernier a été arrêté le jour même de la naissance de Will. Peu à peu, en reconstituant les pièces du dossier Abu-Jamal et au cours de ses rencontres avec Angela Davies, Snoop Dog, Mos Def... c'est tout un pan de l'histoire américaine qui ressurgit... Un documentaire prenant et un témoignage plaidoyer contre la peine de mort. Le film a fait sa première française au Festival du Film de Lyon Hors-Ecran 2008. Il a également été sélectionné aux festivals de Sundance, Rome et Londres.

Cette projection sera suivie d'un débat avec la participation de Will Francome, né le jour de l'arrestation de Mumia Abu Jamal et protagoniste principal du documentaire, ainsi que l'avocate de Mumia Abu Jamal, Mrs Christina Swarns. **Jeudi 15 septembre à 20 h 30.**



• **L'Abolition** réalisé par Jean-Daniel Verhaeghe (2008)

Deux parties de 90 minutes. Adaptation de deux livres de Robert Badinter l'abolition et l'exécution, ce téléfilm retrace le combat de Robert Badinter pour l'abolition de la peine de mort.

Cette projection sera suivie le jeudi 22 septembre d'un débat avec la participation de Charles Berling, acteur principal, et Jean-Daniel Verhaeghe, réalisateur du film. **Jeudi 22 et vendredi 23 septembre à 20 h 30.**



• **Train de nuit** réalisé par Diao Yi Nan (2007 – 1h32)

Wu Hongyan est huissier de justice en Chine. Elle s'occupe de femmes attendant leur exécution, le plus souvent condamnées pour crime passionnel. Chaque week-end, elle prend le train pour se rendre en ville, à une soirée dansante pour célibataires. Ses rencontres amoureuses sont décevantes, jusqu'au jour où elle est attirée par le mystérieux Li Jun. Mais elle découvre que l'épouse de ce dernier est une de ses détenues.

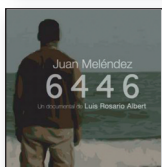
Cette projection sera suivie d'un débat avec la participation, Marie Holzman, sinologue et Présidente du Collectif Solidarité Chine. **Jeudi 29 septembre à 20 h 30**



• **Douze hommes en colère** réalisé par Sidney Lumet (1957 – 1h35)

Un jeune homme d'origine modeste est accusé du meurtre de son père et risque la peine de mort. Le jury composé de douze hommes se retire pour délibérer et procède immédiatement à un vote : onze votent coupable, or la décision doit être prise à l'unanimité. Le juré qui a voté non-coupable, sommé de se justifier, explique qu'il a un doute et que la vie d'un homme mérite quelques heures de discussion. Il s'emploie alors à les convaincre un par un.

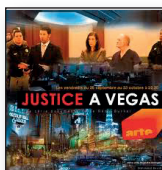
Jeudi 6 octobre à 20 h 30



• **Juan Melendez 6446'** réalisé par Luis Rosario Albert (2009 – 48 min)

Ce documentaire raconte l'histoire vraie de Juan Melendez, ancien condamné à mort qui a passé 17 ans 8 mois et un jour dans les couloirs de la mort pour un crime qu'il n'a pas commis. Ce Puerto Ricain immigré au États-Unis pour travailler relate aux cotés de sa mère, de son avocat et de ses amis, le fil des événements qui ont conduit à sa condamnation puis sa libération, mais également son quotidien de condamné à mort et revient sur les aspects juridiques et politiques qui entourent l'application de la peine de mort aux États-Unis.

Cette projection sera suivie d'un débat avec la présence envisagée de M.Melendez et d'un défenseur de l'abolition. **Jeudi 13 octobre à 20 h 30**

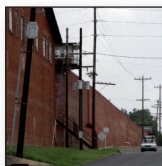


• **Justice à Vegas** réalisé par Jean-Xavier de Lestrade et Rémy Burkel (2008 – 1h46)

Épisode 2 : Enfances massacrées

Un soir, Beau Maestas et sa sœur Monique, 18 et 16 ans à l'époque des faits, voulant se venger de leur dealer qui les a arnaqués, se rendent dans sa caravane. Seules ses deux fillettes s'y trouvent. Sous l'emprise de la drogue, le frère et la sœur les poignent. L'une meurt ; l'autre restera paralysée. Beau ayant décidé de plaider coupable et de mettre sa sœur hors de cause, Monique sera jugée séparément. Tandis que le procès du frère débute, la jeune fille prépare sa défense avec son avocate commise d'office, Alzora Jackson, qui découvre l'horrible enfance des deux prévenus.

Cette projection sera suivie d'un débat avec la participation du réalisateur Jean-Xavier De Lestrade. **Jeudi 20 octobre à 20 h 30.**



• **Honk !** réalisé par Arnaud Gaillard et Florent Vassault (2011) avec le soutien d'ECPM.

(Une distribution Shellac - sortie nationale le 02 novembre 2011)

Ce documentaire permet de comprendre tous les enjeux de l'application de la peine capitale aux États-Unis à travers le récit de trois témoins liés à ce châtiment : victime, famille de condamnés et ancien condamné innocenté après 22 ans (pour de plus amples informations sur le film voir synopsis p. 10).

Cette projection sera suivie d'un débat en présence des réalisateurs Arnaud Gaillard et Florent Vassault. **Jeudi 27 octobre 2011 à 20h30.**

PROGRAMMATION À LA BNF

5-7 OCTOBRE 2011 :
LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE (BNF)
AUX COULEURS DE LA LUTTE CONTRE LA PEINE DE MORT

SITE FRANÇOIS MITTERRAND QUAI FRANÇOIS-MAURIAC 75013 PARIS

{ BnF

Pendant trois jours, la BnF va accueillir diverses manifestations organisées par ECPM pour marquer de manière symbolique les 30 ans de l'abolition en France. En parallèle à ces événements, l'Abécédaire des Collections de la Bibliothèque proposera une présentation de documents inédite du 3 au 31 octobre 2011. L'original de la loi portant abolition de la peine de mort en France ainsi que la version manuscrite du *Dernier jour d'un condamné* de Victor Hugo y seront exposés exceptionnellement pour les commémorations.

• **Le mercredi 5 octobre 2011 à 18 h 30**

Conférence : L'inhumanité de la peine de mort

Cette conférence tournée vers l'international sera l'occasion de rappeler les différentes étapes qui ont mené à l'abolition en France il y a 30 ans mais également que 58 États continuent d'exécuter leurs citoyens à travers le monde.

Intervenants :

- Robert Badinter sénateur, ancien garde des sceaux qui a fait voter l'abolition de la peine de mort en France.
- Curtis McCarty, ancien condamné à mort qui passé plus de 19 ans dans les couloirs de la mort en Oklahoma.

• **Le jeudi 6 octobre 2011 à 18 h 30 • Projection**

Une peine infinie de David André (2010 – 1h21),
lauréat du prix Albert Londres 2011.

La projection sera suivie d'un débat avec le réalisateur et Sandrine Ageorges-Skinner, membre du conseil d'administration d'ECPM, épouse d'Hank Skinner, condamné à mort au Texas.



En 1999, Sean Sellers, condamné à mort à l'âge de 16 ans, est exécuté en Oklahoma malgré les protestations internationales. Quelques jours avant, le réalisateur David André le filme dans les couloirs de la mort. Il rencontre également, lors de l'audience du recours en grâce, la famille de ses victimes qui réclame l'exécution, devant le condamné suppliant qu'on l'épargne. Dix ans après sa mort, hanté par le souvenir de cette histoire, le réalisateur retourne en Oklahoma à la recherche des protagonistes qu'il a filmés : procureur, gardiens qui ont exécuté le condamné, famille qui réclamait vengeance... la peine de mort apporte-t-elle vraiment une guérison ou bien au contraire agit-elle comme un poison sur ceux qui y participent ?

• **Le vendredi 7 octobre 2011 à 18 h 30 • Projection - Avant-première**

Honk ! réalisé par Arnaud Gaillard et Florent Vassault (2011) avec le soutien d'ECPM,
(Une distribution Shellac - sortie nationale le 02 novembre 2011)

Projection suivie d'un débat sur le film en présence des réalisateurs et de Curtis McCarty, ancien condamné à mort suivi par les réalisateurs dans le cadre de ce documentaire.



À la nuit tombée, aux abords de Salt Lake City, entourée par sa famille, une grand-mère va assister à l'exécution du meurtrier de son mari. En Oklahoma, un détenu finalement innocenté se livre après avoir passé 22 ans dans les couloirs de la mort. Au Texas, une femme lutte contre la machine judiciaire pour faire survivre son fils en attente de son exécution depuis 14 ans. Pendant ce temps, à Huntsville, petite ville de province de l'Est du Texas, les exécutions rythment le quotidien. À travers ces différents personnages, le film montre l'absurdité de la peine de mort, véritable machine à générer de la souffrance.

*sous réserve de changement



Raphaël Chenuil-Hazan • directeur d'ECPM

01 80 87 70 53 • rchenuil@abolition.fr

Nicolas Perron

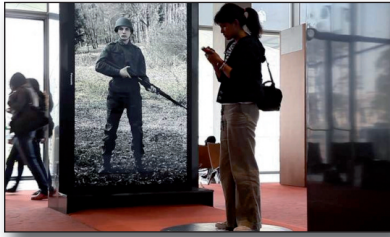
01 80 87 70 47 • Portable : 06 74 82 02 30 • e-mail : nperron@abolition.fr

ECPM • 3, rue Paul Vaillant Couturier • 92320 Chatillon

www.abolition.fr

• **Du 5 au 7 octobre : prenez position contre la peine de mort**

Durant ces 3 jours, une installation artistique sera mise en place dans le Hall de la BnF menant au Grand Auditorium.



Mise au point par l'agence de communication Marcel, cette nouvelle installation artistique utilisée par ECPM constitue un nouvel outil original et moderne de sensibilisation du grand public. Interactive, elle permet aux gens de participer et de s'interposer entre un homme et son bourreau afin d'arrêter l'exécution en cours, amenant ainsi les gens, dans une démarche active, à mieux visualiser ce qu'est la peine de mort.

L'installation artistique est constituée de deux panneaux digitaux face à face, séparés d'environ quatre mètres. Chaque panneau diffuse une vidéo : un militaire avec son fusil en joue sur l'un, un condamné attendant la mort sur l'autre. Lorsque les passants se positionnent entre les deux panneaux, ils déclenchent une nouvelle vidéo : le militaire baisse alors son arme et le condamné est libéré.

RASSEMBLEMENT

10 OCTOBRE 2011 : RASSEMBLEMENT POUR L'ABOLITION

PARVIS DE L'HÔTEL DE VILLE - PARIS

ECPM, en partenariat avec la Coalition mondiale contre la peine de mort, la Ligue des Droits de l'Homme (LDH), la Fédération Internationale des ligues des Droits de l'Homme (FIDH), l'Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture (ACAT-France), Poster for Tomorrow, le Collectif National de soutien à Mumia Abu Jamal, et le Réseau d'Alerte et d'Intervention pour les Droits de l'Homme (RAIDH), organisera un grand rassemblement sur le parvis de l'hôtel de ville de Paris le lundi 10 octobre 2011, Journée mondiale contre la peine de mort, afin de rappeler au public que si la peine de mort a été abolie il y a 30 ans en France, elle est toujours une réalité dans 58 pays. Les médias français seront fortement impliqués dans l'organisation de cet événement, afin de pouvoir toucher une opinion publique large et variée.

À cette occasion, les principales méthodes d'exécutions seront présentées de différentes manières au grand public (pendaison, injection létale, chaise électrique, lapidation). Ces installations proposeront de voir le combat contre la peine de mort d'un nouvel angle en donnant la possibilité aux visiteurs de prendre position et d'empêcher l'exécution. Les uns après les autres, les visiteurs auront la possibilité d'empêcher l'exécution en coupant la corde de la grue servant de potence, en enlevant les pierres prêtes pour la lapidation ou encore en jetant les doses mortelles prévues à l'injection létale. Ce concept interactif montrera à travers une expérience ludique que nous pouvons tous être des acteurs de la lutte et changer les choses en agissant pour l'abolition. Une cellule de condamné à mort sera également installée et les visiteurs seront invités à y entrer pour mieux comprendre les conditions de vie des condamnés dans le couloir de la mort.

Enfin une carte géante de la peine de mort dans le monde, des banderoles ainsi que les expositions « Sur le chemin de l'abolition universelle » d'ECPM et « Death is not Justice » de Poster for Tomorrow seront mises en place autour du village de l'abolition, composé des stands d'information des associations présentes.

REPRÉSENTATION THÉÂTRALE

LE MERCREDI 12 OCTOBRE 2011

LA MAIRIE DU 3^E ARRONDISSEMENT CÉLÈBRE LES 30 ANS

2, RUE EUGÈNE SPULLER 75003 PARIS.

La mairie du 3^e arrondissement ouvre ses portes pour une soirée exceptionnelle en l'honneur des 30 ans de l'abolition le mercredi 12 octobre 2011 à 19 heures. Cet évènement donnera une place toute particulière au théâtre à travers la représentation de *Loi N° 81-908, article 1 : La peine de mort est abolie*, spectacle monté par la troupe la Fabryk qui intervient depuis onze ans dans différentes manifestations en proposant des spectacles revenant sur des problématiques actuelles telles que les prisons ou encore les sans-papiers.

La pièce sera ensuite suivie d'un débat sur la thématique avec Curtis McCarty, ancien condamné qui a passé 19 ans dans les couloirs de la mort en Oklahoma.

OUTILS DE COMMUNICATION

LE JOURNAL DES 30 ANS

En mai 2011, le Journal de l'abolition fera la part belle aux 30 ans de l'abolition de la peine de mort en France. Il ouvrira ses colonnes aux acteurs français qui ont, à un niveau national ou régional, concouru à porter l'abolition de la peine de mort. À leurs côtés, des acteurs internationaux évoqueront leur combat quotidien dans leur pays. À la lumière du cas français, le Journal analysera les enjeux et perspectives, les leviers à activer, les blocages à contourner pour faire progresser l'abolition dans les pays-clés dans les prochaines décennies.

LE MAIL DE L'ABOLITION

Envoyé à plus de 30 000 adresses actives chaque mois, le mail de l'abolition rend compte de l'actualité de la peine de mort et de son abolition dans le monde. En cette année anniversaire, un mail spécial 30 ans revenant sur l'histoire de la peine de mort en France sera envoyé aux internautes, tandis que chaque mail de l'abolition annoncera, dès le mois d'avril, les évènements organisés.

COUVERTURE MÉDIATIQUE

Plusieurs conférences de presse seront organisées et des communiqués de presse envoyés aux principaux médias à partir du mois de mai pour le lancement de la célébration des 30 ans et pour annoncer les différentes actions organisées dans le cadre de cet anniversaire.



Raphaël Chenuil-Hazan • directeur d'ECPM

01 80 87 70 53 • rchenuil@abolition.fr

Nicolas Perron

01 80 87 70 47 • Portable : 06 74 82 02 30 • e-mail : nperron@abolition.fr

ECPM • 3, rue Paul Vaillant Couturier • 92320 Chatillon

www.abolition.fr



ENSEMBLE CONTRE LA PEINE DE MORT 10 ANS DE LUTTE EN FAVEUR DE L'ABOLITION

MOBILISER POUR INITIER UN MOUVEMENT ABOLITIONNISTE UNIVERSEL

> **2001** : Création des Congrès mondiaux contre la peine de mort. Dès 2001, ECPM a organisé le premier Congrès mondial contre la peine de mort à Strasbourg, siège du Parlement européen. Ce premier Congrès a été le déclencheur d'un mouvement international en faveur de l'abolition regroupant aussi bien la société civile que les politiques et organisations internationales.

Dans cette lignée, trois autres Congrès ont suivi (Montréal 2004, Paris 2007) dont le dernier vient de se clôturer en février 2010 à Genève. Le Congrès de Genève, qui s'est ouvert symboliquement au Palais des Nations unies, a été exceptionnel en terme de représentation politique et citoyenne : plus de 1 500 personnes en provenance de plus de 100 pays et 53 délégations représentées. Ont notamment participé au Congrès de Genève : Robert Badinter, José Luis Rodriguez Zapatero, Micheline Calmy Rey, Abdou Diouf, Shirin Ebadi, Ibrahim Najjar, Navanethem Pillay, Soeur Helen Prejean, etc... L'implication politique croissante lors des Congrès, permet d'envisager des possibilités de lobbying concerté pour parvenir à l'abolition universelle dans un futur proche.

> **2010** : Représentation politique sans précédent au Congrès de Genève : le mouvement international en faveur de l'abolition se trouve à un tournant !

FÉDÉRER POUR GAGNER EN EFFICACITÉ

> **2002** : Création de la Coalition mondiale contre la peine de mort. ECPM est initiateur et co-fondateur de la Coalition mondiale contre la peine de mort, dont elle assure le Secrétariat exécutif depuis sa création en 2002. L'influence de la Coalition mondiale contre la peine de mort sur les gouvernements est grandissante et la Coalition continue à

féderer de plus en plus d'associations, barreaux, syndicats, collectivités locales...

Avec l'appui des décideurs politiques, la Coalition mondiale contre la peine de mort mène trois campagnes de lobbying devenues phares :

- Pour la ratification du deuxième protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, qui rend l'abolition irréversible ;
- Appui aux groupes de travail pour l'abolition - Commission africaine des droits de l'homme et des peuples pour l'adoption de la résolution 136 (XXXVIII) 08 exhortant les États parties à observer le moratoire sur la peine de mort ;
- Appel à un moratoire universel sur les exécutions devant l'Assemblée générale des Nations unies ;

> **2010** : Forte de 108 membres, la Coalition mondiale est en phase de devenir indépendante sous l'impulsion d'ECPM. Le mouvement international en faveur de l'abolition a trouvé sa deuxième structure fédératrice après les Congrès mondiaux. Le mouvement international en faveur de l'abolition se trouve à un tournant.

CÉLÉBRER POUR SENSIBILISER

> **2003 - 10 octobre** : Première édition de la Journée mondiale contre la peine de mort.

Créée par les participants du premier Congrès mondial contre la peine de mort, cette journée citoyenne et militante prend une dimension institutionnelle en 2007 quand le Comité des ministres du Conseil de l'Europe et l'Union européenne proclament le 10 octobre Journée européenne contre la peine de mort. En six éditions la mobilisation pour la Journée mondiale se décuple pour atteindre, en 2009, 150 actions et 130 articles recensés dans plus de 30 pays de par le monde et 106 550 signatures de la pétition.

> **2010** : la Journée mondiale 2010, ayant pour thème les États-Unis se couple en France avec les dix ans de l'association ECPM !

Marche finale du 4^e Congrès mondial, Genève février 2010.



PUBLIER POUR INFORMER, CAPITALISER ET AGIR

> **2005**, ECPM reçoit le Prix des Droits de l'Homme de la République française pour ses missions d'enquête judiciaire en Afrique des Grands Lacs.

ECPM mène des missions d'enquête judiciaire dans les pays où la peine de mort est appliquée en violation des garanties que tout justiciable devrait attendre de la justice pénale et où les conditions de détention dans les couloirs de la mort violent les droits humains les plus élémentaires. La politique éditoriale d'ECPM est un de ses points d'ex-

cellence : en ligne avec www.abolition.fr, site francophone de référence et le « Mail de l'Abolition », newsletter mensuelle ; mais également sur papier avec le « Journal de l'abolition » le rapport annuel « Abolir » et les Actes des Congrès mondiaux.

> **2010** : Depuis les enquêtes, les conditions de détention des condamnés à mort se sont améliorées en République Démocratique du Congo. ECPM espère un impact similaire pour les condamnés à mort américains suite à sa mission d'enquête judiciaire aux États-Unis en 2010.

AGIR AUPRÈS DES CONDAMNÉS A MORT

> **2007** : Durant la campagne présidentielle, à l'initiative d'ECPM, les deux candidats à la présidence française rencontrent les familles des infirmières bulgares. L'échange a incontestablement sensibilisé celui qui est devenu par la suite Président de la République française s'engageant dès le lendemain de son élection à mettre tout en œuvre pour que la France joue un rôle de premier plan auprès des autorités libyennes. La suite est connue... Monsieur Hajouj et les infirmières bulgares ont échappé à la peine capitale et recouvré la liberté.

ECPM répond à l'urgence d'une condamnation à mort par des campagnes de mobilisation internationale et un appui aux avocats qui défendent les condamnés. Les conditions d'intervention d'ECPM sont évaluées au cas par cas : les condamnés défendus doivent être emblématiques et permettre de dénoncer une problématique générale.

> **2010** : Avec une date d'exécution prévue le jour de l'ouverture du 4e Congrès mondial contre la peine de mort, puis reportée, le cas du condamné à mort Hank Skinner est devenu emblématique pour dénoncer les conditions d'applicabilité de la peine de mort aux États-Unis et sa femme Sandrine Ageorges Skinner, membre du Conseil d'administration d'ECPM, le visage médiatique de la campagne menée par ECPM.

RENFORCER LES CAPACITÉS DES PARTENAIRES LOCAUX ET AGIR AVEC EUX

> **2007** : Création de la Coalition régionale d'Afrique des Grands lacs.

Intervention de Sandrine Ageorges Skinner au lycée des Lilas.



En accord avec les déclarations des Congrès mondiaux, ECPM favorise le développement de coalitions régionales et nationales pour porter le message abolitionniste localement. ECPM s'efforce de renforcer les partenaires locaux dans des pays où l'expression des droits de l'homme est extrêmement difficile (cas de la RDC notamment) ou dans ceux où des avancées notables sur les droits humains permettent d'entrevoir des perspectives d'abolition à plus ou moins court terme (cas du Maroc).

> **2010** : Suite au Congrès de Genève, Ensemble contre la peine de mort est sollicitée par le gouvernement libanais pour la réalisation d'un Congrès national devant accompagner le pays vers l'abolition.

ÉDUCER ET SENSIBILISER A L'ABOLITION

> **2009** : Interdiction de l'exposition « Our Body » à la suite de la plainte déposée par ECPM et solidarité Chine.

Soupçonnant que les corps et les organes des cadavres sont ceux de condamnés à mort chinois et afin de connaître l'origine des corps, ECPM et Solidarité Chine saisissent contre l'exposition « Our Body » le tribunal de grande instance de Paris qui leur donne raison.

> **2010** : Soutenu notamment par la Région Île-de-France ECPM fait pénétrer le débat abolitionniste dans les collèges et lycées français.

DEPUIS 10 ANS, PARTOUT DANS LE MONDE

ECPM milite pour l'abolition de la peine capitale, mobilise et rassemble de nouveaux abolitionnistes, agit aux côtés des avocats qui défendent des condamnés à mort, sensibilise les opinions publiques et promeut une conception humaniste de la justice.

En 10 ans c'est 17 pays qui ont aboli la peine de mort aux côtés d'ECPM : Côte d'Ivoire, Chili, Rép. Fédérale de Yougoslavie, Turquie, Arménie, Bhoutan, Samoa, Sénégal, Tadjikistan, Mexique, Liberia, Philippines, Gabon, Rwanda, Kirghizstan, Ouzbékistan, Burundi et Togo.

Convaincue que tout État peut rendre justice sans recourir à la peine de mort, l'association n'exprime aucune hostilité envers les peuples dont les États appliquent la peine de mort.

Flash mob organisé pour la Journée mondiale contre la peine de mort du 10 octobre 2010.



LA PEINE DE MORT ET LE MOUVEMENT ABOLITIONNISTE EN 2010

En 2009, 90 % des exécutions recensées ont eu lieu dans les pays suivants :

Chine – refuse de communiquer les chiffres relatifs à la peine de mort. Selon la Dui Hua Foundation plus de 6 000 personnes ont été exécutées en 2008 ;

Iran – au moins 388 personnes exécutées en 2009 dont 5 mineurs au moment des faits ;

Irak – au moins 120 personnes exécutées en 2009 ;

Arabie saoudite – au moins 69 personnes exécutées en 2009 dont 2 mineurs au moment des faits ;

États-Unis – 52 personnes exécutées en 2009 ;

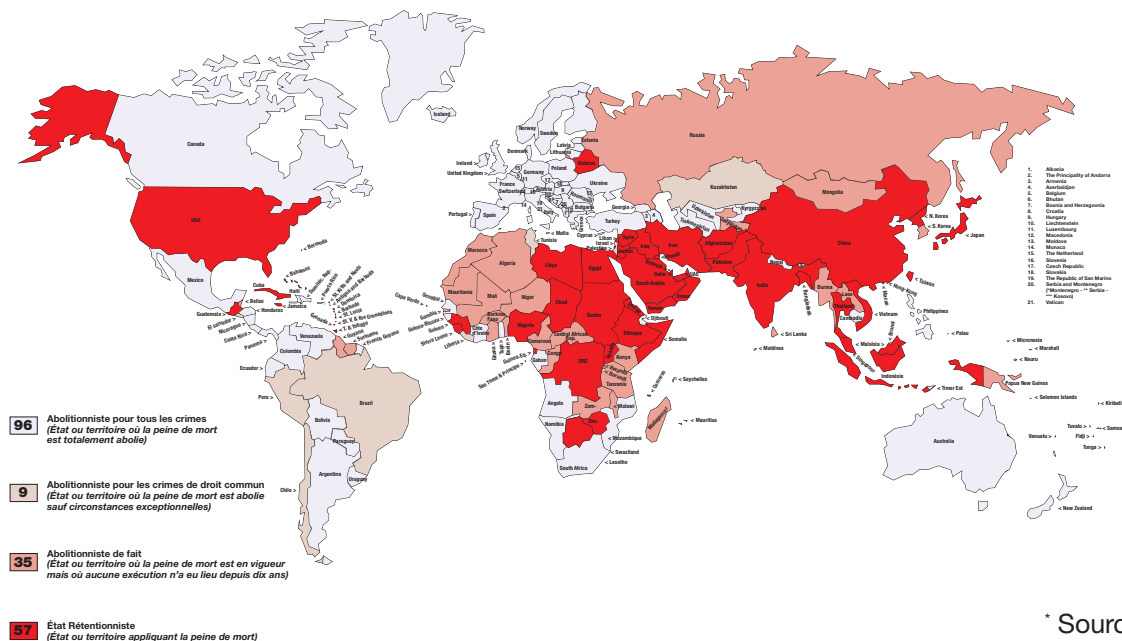
Yémen – au moins 30 personnes exécutées en 2009.

En quarante ans la planète a connu un véritable basculement abolitionniste permettant de faire passer le nombre d'États renonçant à l'application de la peine capitale de 20 % à plus de 70 %. Néanmoins, un tiers des États appliquent encore aujourd'hui la peine de mort dans le monde et les acteurs abolitionnistes y restent encore trop souvent isolés.

Les gouvernements qui maintiennent la peine capitale considèrent qu'il s'agit d'une question relevant exclusivement du droit pénal national. Dans la réalité, l'application de la peine de mort transgresse pourtant les normes internationales et les principes fondamentaux du droit : trop souvent, elle est prononcée à l'issue de procès inéquitables, de manière discriminatoire, pour des crimes non violents, ou à l'encontre de mineurs au moment des faits.

Dans les États qui ont aboli en droit, des mouvements pro-peine de mort remettent régulièrement en question l'abolition. C'est le cas actuellement au Mexique. Le risque de reprise des exécutions dans certains pays abolitionnistes de fait est toujours présent, comme en Jamaïque où cette question fait débat.

Aujourd'hui 58 États dans le monde restent encore rétentionnistes. Les condamnations à mort se concentrent principalement, excepté les démocraties comme les États-Unis, le Japon et l'Inde, sous des régimes autoritaires. Géographiquement, la majorité des condamnations ont lieu en Asie, dans le Monde arabe et une partie des Caraïbes. De leur côté, les citoyens, les organisations de défense des droits de l'homme ou les professionnels de la justice des pays rétentionnistes qui s'opposent à la peine de mort sont confrontés à des obstacles politiques, judiciaires ou religieux importants. Souvent largement minoritaires, ils peinent à faire entendre leur voix auprès d'une opinion publique mal informée qui persiste à imaginer, à tort, que la peine de mort est le seul moyen de lutter efficacement contre la criminalité.



*Ensemble
contre
la peine
de mort*

1981-2011

*Ensemble
contre
la peine
de mort*

30 ANS
DE L'ABOLITION
DE LA PEINE DE MORT
EN FRANCE

« Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés,
j'ai l'honneur au nom du Gouvernement de la République,
de demander à l'Assemblée nationale l'abolition
de la peine de mort en France. »

Discours de Robert Badinter à l'Assemblée nationale, 17 septembre 1981

ECPM :

3 av. Paul Vaillant Couturier
92320 Chatillon

Tél. : 00 33 (0)1 57 63 03 57

Fax : 00 33 (0)1 57 63 89 25

Email : ecpm@abolition.fr

Contact :

Nicolas Perron

Tél. : 00 33 (0)1 80 87 70 47

Portable : 00 33 (0)6 74 82 02 30

Email : nperron@abolition.fr



www.abolition.fr

